

Communiqué de presse

Derniers jours pour demander la reprise des prélèvements mensuels en juin : date limite repoussée au 31 mai

Après avoir décidé la suspension des prélèvements automatiques mensuels des mois d'avril et de mai, le Bureau de la CARMF du 24 avril 2020 a décidé **de suspendre également le prélèvement mensuel du mois de juin**.

Sans aucune démarche de la part des médecins, les prélèvements mensuels reprendront **automatiquement à compter du mois de juillet**. Le solde de cotisations restant dû sera étalé jusqu'en **mars 2021**.

Il est cependant **possible de reprendre les prélèvements mensuels dès le mois de juin 2020**. Dans ce cas, le solde de cotisations dû sera étalé jusqu'en décembre 2020.

Pour ce faire, il suffit de se connecter via www.carmf.fr à son compte eCarmf, rubrique « **Votre compte** ».

Si cela n'a pas déjà été effectué, la CARMF prolonge exceptionnellement la date limite pour faire la demande, initialement fixée le 28 mai, jusqu'au 31 mai prochain.

Cas particulier : Futur retraité

En cas de retour du formulaire de retraite complété avant le 20 mai 2020 pour une pension prenant effet au 1^{er} juillet ou au 1^{er} octobre 2020, voire au 1^{er} janvier 2021, les prélèvements mensuels reprendront automatiquement dès le mois de juin, le paiement de la retraite étant subordonné à la mise à jour du compte.

Il est conseillé aux médecins ayant l'intention de prendre leur retraite prochainement, de reprendre leurs prélèvements mensuels dès le mois de juin.